

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LAC-TREMBLANT-NORD

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord, sous la présidence de la mairesse, tenue le 6 mars 2021, à 14h par vidéoconférence jusqu'à nouvel ordre par mesure de prudence dû la Covid-19, et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

La Mairesse, Madame Kimberly Meyer

Messieurs les conseillers :

- Monsieur Philippe Couture
- Monsieur Peter Richardson
- Monsieur Éric Lessard
- Monsieur Jean Cloutier
- Madame Barbara McDonald
- Monsieur Christian de Varennes

La secrétaire-trésorière adjointe, Josée Roy est présente.

- 1. Résolution 2021-03-032 - Adoption de l'ordre du jour**
 - 1. Adoption de l'ordre du jour;**
 - 2. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance;**
 - 3. Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 février 2020;**
 - 4. Ratification des paiements exécutés par chèque;**
 - 5. Rapports de la Mairesse :**
 - 5.1. Lac-Tremblant-Nord**
 - 5.2. Conseil des Maires de la MRC des Laurentides**
 - 5.3. Mont-Tremblant**
 - 5.4. Rapport des comités Agglo**
 - 6. Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance du conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant;**
 - 7. Règlements :**
 - 8. Administration :**
 - 8.1. Transfert de fonds de compte général et fonds de parc à la marge de crédit**
 - 8.2. Programme d'aide à la voirie locale - Sous-volet
Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale**
 - 8.3. Autorisation de signature du protocole d'entente clarifiant les rôles et responsabilités dans le cadre du projet de réalisation d'une étude intégrée du lac tremblant (LACtion)**
 - 9. Rapport des comités :**
 - 9.1 Comité des finances et administration :**

9.1.1. États des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 28 février 2021;

9.2 Comité consultatif en urbanisme :

Demande DPCOL200046, demande de permis pour une construction neuve, matricule 1427-69-1052-0-008-0001, lot 6 219 792 du cadastre du Québec (5832 Rive du lac Tremblant);

10. Acceptation de correspondance;

11. Affaires nouvelles;

12. Période d'intervention des membres du conseil;

13. Deuxième période de questions;

14. Clôture et levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance.

3. Résolution 2021-03-33 - Séance ordinaire du 6 février 2020

PRENANT ACTE QU'une copie du procès verbale a été remise à chacun des conseillers au moins 24 heures avant la présente réunion, conformément à la Loi.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Éric Lessard

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 février 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. Résolution 2021-03-34 - Ratification du journal de décaissement

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU :

DE RATIFIER le journal de décaissements pour la période du 1er février au 28 février 2021 et d'approuver et de confirmer les débours effectués pendant cette même période pour une somme totale de 47 326.21 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. Rapports de la Mairesse :

5.1. Lac-Tremblant-Nord;

5.2. Conseil des Maires de la MRC des Laurentides;

- 5.3. Ville de Mont-Tremblant; et
- 5.4. Rapport des comités Agglo.

6. Résolution 2021-03-35 - Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations au conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant

CONSIDÉRANT l'exposé de la Mairesse sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant et la position qu'elle entend prendre sur chacun de ces sujets, conformément à l'article 61, 2^e alinéa de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations L. Q. c.29*;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU :

DE MANDATER la Mairesse ou le maire suppléant à prendre toutes les décisions qu'elle jugera appropriées sur les sujets énumérés à l'ordre du jour de la séance du conseil d'agglomération du 8 mars 2021 déposé par la Mairesse séance tenante, en se basant sur l'information présentée lors de la présente séance et ce, dans le meilleur intérêt de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord et de ses citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7. Règlements : S-O

8. Administration

8.1 Résolution 2021-03-36 – Transfert du compte Fonds de parc à la marge de crédit

CONSIDÉRANT l'utilisation de notre marge de crédit pour couvrir les coûts associés aux travaux effectués sur le chemin de la Tranquillité qui sont couverts par les fonds TECQ;

CONSIDÉRANT les fonds disponibles dans le compte général et le compte fonds de parc qui peuvent être transférés à la marge de crédit pour éviter que des frais supplémentaires d'intérêts nous soient facturés;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU :

De transférer le montant de 340 000 \$ du compte de fonds de parc à la marge de crédit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.2 Résolution 2021-03-37 - Programme d'aide à la voirie locale - Sous-volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale

ATTENDU QUE la municipalité de Lac-Tremblant-Nord a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2020** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Éric Lessard

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord approuve les dépenses d'un montant de 4 713,98\$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.3 Résolution 2021-03-38 - Autorisation de signature du protocole d'entente clarifiant les rôles et responsabilités dans le cadre du projet de réalisation d'une étude intégrée du lac tremblant (LACtion)

CONSIDÉRANT l'adhésion à l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT l'obtention d'une subvention du Programme régional de soutien aux enjeux de l'eau (PSREE) du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) par l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et

Saumon qui permettra de financer la réalisation de l'étude intégrée du lac Tremblant à hauteur de 16 222 \$.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-12-136 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 décembre 2019 octroyant à l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon, le mandat de coordonner la réalisation d'une étude intégrée du lac Tremblant et de son bassin versant et de soutenir financièrement le projet à hauteur de 1 500 \$ plus taxes.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Barbara McDonald

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise la signature du protocole d'entente clarifiant les rôles et responsabilités dans le cadre du projet de réalisation d'une étude intégrée du Lac Tremblant (LACtion) et le paiement du soutien financier de 1 500 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9 Rapport des comités

9.1 Comité des finances et administration : états des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 28 février 2021

9.2 Comité consultatif en urbanisme :

9.2.1 Résolution 2021-03-39 - Demande DPCOL200046, demande de permis pour une construction neuve, matricule 1427-69-1052-0-008-0001, lot 6 219 792 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que toute modification aux plans et documents du plan d'implantation et d'intégration architecturale après approbation du Conseil, conformément au présent règlement, nécessite la présentation d'une nouvelle demande;

CONSIDÉRANT que la modification ne concerne que le choix de couleur et du revêtement extérieur;

CONSIDÉRANT que les dispositions de la résolution d'approbation 2020-10-136 du conseil municipal adopté lors de la séance ordinaire du 10 octobre 2020 sont toujours applicables;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par les membres du comité consultatif en urbanisme selon tous objectifs et les critères établis au règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT l'examen de la demande par l'inspectrice municipale;

CONSIDÉRANT que la présente demande est conforme à l'objectif 5 de l'article 3.4 du Règlement numéro 2013-06 relatif aux plans d'implantation et d'intégration (PIIA) favorisant des matériaux de revêtement et des couleurs à l'image des bâtiments environnants;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU :

D'APPROUVER le changement de couleur du revêtement mural proposé par Franklyn B. Holdings inc. pour la demande DPCOL200046 pour un permis pour une construction neuve, matricule 1427-69-1052-0-008-0001, lots 6 219 792 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10. Acceptation de correspondance :

11. Affaires nouvelles : aucune

12. Période d'intervention des membres du conseil :

- Cueillette matières résiduelles PLTN
- Sécurité incendie

13. Période de questions –

- Intervention sécurité publique quand le lac n'est pas complètement gelé

14. Résolution 2021-03-40 - Clôture et levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU :

QUE la séance soit levée à 14 h 32.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Madame Kimberly Meyer
Mairesse

Madame Josée Roy
Secrétaire-trésorière adjointe